

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS DE CATÉGORIE

M _____ le Maire,

Je soussigné (1) _____

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions des articles L 3335-1, L 3334-2 et L 3335-4 du code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à (2)

Du _____ au _____,

De _____ à _____, (2h du matin maximum)

à l'occasion de _____

Veillez agréer, M _____ le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le _____
Signature ,

ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné, _____, Maire de la commune de _____

Vu l'article L 2212-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L3335-1, L3334-2 et L3335-4 du Code de la santé publique ;

Vu (4) _____

Vu la demande ci-dessus ;

ARRÊTE :

Article unique – M (1) _____

Est autorisé à ouvrir un débit temporaire de _____ catégorie

Du _____ au _____,

De _____ à _____, (2h du matin maximum)

à l'occasion de _____

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons. La brigade de gendarmerie compétente est chargée de l'exécution du présent arrêté et sera destinataire d'une ampliation. La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à _____ le _____

Le Maire,

* Les boissons du 3^e groupe regroupent le vin, la bière, le cidre, le poiré, l'hydromel, la crème de cassis, les jus de fruits ou de légumes fermentés comportant de 1 à 3 degrés d'alcool, les vins doux naturels, les vins de liqueur, les apéritifs à base de vin et les liqueurs de fraises, framboises, cassis ou cerises ne titrant pas plus de 18° d'alcool pur.

(1) Nom, prénoms, profession, adresse – (2) indiquer l'emplacement – (3) indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc. –

(4) indiquer, le cas échéant les références du certificat de conformité local utilisé.